



FICHE D'INSCRIPTION OU DE RENOUELEMENT

SAISON 2023 -2024

www.lesfouleespelissannaises.fr

fouleesp13@gmail.com

Horaires des entraînements

Soir :

- Lundi, mardi et mercredi 18h45 – Départ : salle Paul Tacher.
- Jeudi 18h30 séances spécifiques sur piste (à côté de la salle Paul Tacher) ou côtes.

Matin :

- Mercredi et samedi 8h30 groupes cools/débutants, marche et trail selon la saison et conditions météo - Départ début de saison : salle Paul Tacher

Pièces à fournir pour l'adhésion :

- **Adhésion simple** : 45 € (Tarif étudiant : 20 €)
 - Fournir un certificat médical de non contre-indication à la pratique de la course à pied en compétition (même si vous n'en faites pas) couvrant toute la saison.
- **Adhésion avec option licence FSGT** : 70 €
 - Pour une nouvelle adhésion ou un renouvellement remplir le questionnaire de santé (cerfa 15699*01) ainsi que l'attestation, documents à télécharger sur notre site :
www.lesfouleespelissannaises.fr

Le paiement s'effectue par chèque (à l'ordre de « Les Foulées Pélissannaises ») ou en espèces.

Fiche d'inscription et pièces à remettre à Mireille Dufour ou un membre du bureau en son absence. Pour toute information supplémentaire concernant les inscriptions mimidufour13@gmail.com

NOM :

Prénom :

Profession :

Date et lieu de naissance :

Adresse :

Numéro de portable :Numéro tél fixe :

Je refuse que mon numéro de téléphone soit communiqué (à cocher le cas échéant).

Adresse mail :@.....

L'association a besoin de nombreux bénévoles pour l'organisation de sa course annuelle. J'accepte d'être bénévole : oui non

Taille du Tee-shirt :

Date :

Signature :

L'association "Les Foulées Pélissannaises" informe ses adhérents de l'intérêt à souscrire un contrat d'assurance de personnes couvrant les dommages corporels auxquels les pratiques sportives peuvent les exposer. Elle informe également ses adhérents de l'existence de garanties relatives à l'accompagnement juridique et psychologique ainsi qu'à la prise en charge des frais de procédure engagés par les victimes de violences sexuelles, physiques et psychologiques. La souscription de ces types de contrats relève du libre choix de chaque adhérent.